

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 800 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stêr, Quimper. — C. C. Rennes 528-80
Tél. 10.97

Tenir...

Il n'est pas trop tôt pour songer à la rentrée d'Octobre. La question se pose déjà et elle se posera angoissante tout le long des vacances : *comment remplacer ceux qui s'en vont*, les maîtres à qui la vieillesse ou la maladie impose de prendre un repos bien gagné, ceux aussi que des nécessités très légitimes appellent vers d'autres situations ?

Il nous restera ceux et celles qui ont décidé, une fois pour toutes, de consacrer leur vie, toute leur vie, à la cause la plus noble, la plus nécessaire, l'éducation chrétienne des enfants.

Il nous restera ceux et celles qui veulent lui réserver leurs plus belles années, leur jeunesse. Quelque éphémère que doive être leur collaboration, nous leur en sommes bien reconnaissants au nom de Dieu, de l'Eglise et des âmes. Leur aide, toujours précieuse, sera demain indispensable.

Le nouveau régime du Brevet peut nous mettre dans l'embarras. Peut-être l'a-t-on voulu... Notre recrutement s'en trouvera nécessairement limité.

Aussi je n'hésite pas à me tourner vers ceux et celles que les circonstances rappelées plus haut n'obligeraient pas, ABSOLUMENT, à quitter leurs postes. Qu'ils réfléchissent ! Nos adversaires guettent leur lassitude. Leur départ, non nécessaire, aurait pour leurs écoles des conséquences tragiques. Je les supplie de tenir. Ce n'est pas le moment de désert, croirait-on avoir des raisons assez valables de se dégager.

Il faudra cependant de NOUVELLES RECRUES.

Recrutement de vocations ecclésiastiques et religieuses, avant tout, évidemment. Mais aussi, recrutement de VOLONTAIRES d'un an ou de plusieurs années.

Où les trouver ? Dans nos établissements secondaires, dans nos Cours Complémentaires...

Mais il en est d'autres qui vivent ici et là, « tota die otiosi » ou presque, que personne n'a peut-être appelés, qu'il serait facile, nous le croyons, de gagner à l'idéal qui est le nôtre, l'un de ceux qui soient les plus capables de satisfaire le besoin d'apostolat, de dévouement, ancré au cœur de la plupart de nos jeunes catholiques ; il ne s'agit que de l'éveiller.

Notre inquiétude serait moins grande chaque année, du

moins pour le personnel féminin, si un effort plus sérieux et plus constant était fait en faveur de notre COURS NORMAL de Landerneau ; il y a lieu de regretter, très sincèrement, l'incompréhension de trop d'entre vous à son égard.

Le COURS NORMAL EST DIOCÉSAIN ; il est ouvert aux élèves venant de toutes nos écoles et non pas seulement des écoles tenues par les Filles du Saint-Esprit. Je sais que vous désirez, toutes, recevoir, comme institutrices, les jeunes Normaliennes, formées pendant 3 ans à leur mission. Donnez-lui des élèves, soit pour les trois années de Baccalauréat, soit pour la classe de Pédagogie.

Quoi qu'il en soit, il faut songer, dès maintenant, à la relève. Que Dieu bénisse vos recherches ; qu'il suscite des ouvriers de qualité pour cette moisson, qui est spécialement nôtre.

« Pour que la jeune apprentisse Votre Nom, Vous connaissez et Vous aimez, ô Divin Enfant Jésus, donnez-nous des maîtres chrétiens, qui se dévouent tout entiers à Vos écoles et que ne rebutent ni ne découragent les sacrifices de leur tâche. Que Votre Règne arrive, ô Christ-Roi, par l'école. »

F. LE STER.

Les Retraites.

Les retraites auront toutes lieu au mois de Septembre : une retraite pour les instituteurs, trois pour les institutrices.

Nous comptons sur la présence, à l'une ou l'autre de ces retraites, de tous ceux et de toutes celles qui ne seraient pas retenus par un empêchement grave dont on voudrait bien nous rendre compte. Nous avons placé à dessein des retraites après le 15 Septembre afin de permettre aux institutrices qui seraient employées jusqu'au 15 Septembre dans les colonies de vacances, de pouvoir s'y rendre.

Nous avons dû constater avec regret l'an dernier, une trop grande abstention des maîtres de certaines écoles. A titre d'indication, nous donnons ici les noms des écoles dont les maîtres ont suivi la retraite en 1947 : Kerfeunteun, Orphelinat Massé Quimper, Quimperlé, Rosporden, Odet, Briec, Douarnenez, Tréboul, Pluguffan, Mahalon, Pleyben, Plougonven, Carhaix, Landerneau, Lesneven, Plabennec, Saint-Pol, Tréflaouénan, Cléder, Saint-Renan, Keraoul, Guipavas, Milizac, Saint-Joseph Morlaix, Elliant, soit 24 écoles et une cinquantaine de retraitants. C'est insuffisant.

Les retraites sont obligatoires pour tous. A MM. les Directeurs de prévenir leurs adjoints. A ceux-ci de comprendre leur devoir, leur intérêt spirituel et celui de leurs élèves. Nous plaindriions vraiment les éducateurs et les éducatrices qui ne sentiraient pas le besoin de refaire leurs forces après une année d'efforts et peut-être d'épuisement. Pour « élever » les autres, il faut savoir se maintenir à un niveau supérieur.

D'autre part, instituteurs comme institutrices doivent recevoir les mêmes directives, les mêmes conseils, les mêmes avis. Ils doivent se connaître, prendre contact, les uns avec les autres, et puiser encore plus de zèle dans l'exemple mutuel de leur

dévouement. Ils trouveront tout cela à la Retraite donnée pour eux tous sans exception.

Une retraite d'anciens ou d'anciennes élèves, une retraite de Routiers ou de Guides ne remplace pas la retraite des instituteurs et des institutrices.

Voici les dates de nos différentes retraites :

- 1° *Lesneven* : du 8 Septembre (soir) au 12 Septembre (matin).
- 2° *Quimper* : du 16 Septembre (soir) au 20 Septembre (matin). Ces deux retraites pour institutrices seront prêchées par M. l'abbé Mével, professeur au Collège Saint-Yves, Quimper.
- 3° *Landerneau* : (anciennes élèves du Cours Normal) du 16 Septembre (soir) au 20 Septembre (matin). Prédicateur : M. l'abbé Pailler, aumônier des Lycées de Quimper.
- 4° *Pour les instituteurs : Quimper* : du 11 Septembre (soir) au 15 Septembre (matin). Prédicateur : M. le chanoine Aubert, curé-doyen de Landerneau.

Pour Lesneven et Quimper, s'inscrire chez Mme la Supérieure de la Retraite, autant que possible avant le 1^{er} Septembre.

Pour Landerneau, s'inscrire au Cours Normal.

Démissions et Mutations.

Les instituteurs et institutrices qui croiraient devoir quitter l'enseignement cette année, voudront bien aviser de leur intention le Directeur ou la Directrice de leur école et l'Inspection diocésaine, avant leur départ en vacances.

Pour ceux qui omettraient de le faire, nous serons autorisé à croire qu'il y a reconduction tacite de leur contrat annuel et que, par suite, nous pourrions compter sur eux pour la rentrée d'Octobre.

Les demandes de mutation devraient nous être adressées avant le 15 Août, avec les raisons qui motiveraient le changement demandé.

La Maison de Repos.

La Maison de Repos de Riec est disposée à accueillir les institutrices pendant les vacances. On voudra bien s'inscrire au moins huit jours avant l'arrivée. Les vacances étant fixées par ordonnance épiscopale au 13 Juillet, les institutrices seront reçues à partir du 14. Le prix du séjour sera de 75 francs par jour. Il est bien entendu que ce tarif ne pourra être consenti qu'aux institutrices exerçant dans les écoles qui ont satisfait aux prescriptions de l'Inspection diocésaine par rapport au « Sou de l'Ecole ».

Le « Sou de l'Ecole ».

Assez peu d'écoles se sont acquittées, cette année, de cette obligation. Faut-il rappeler une fois de plus son rôle et sa nécessité ?

Ce n'est pas un prélèvement à effectuer sur le budget de l'école ; c'est un moyen établi pour permettre aux élèves de remplir à l'égard de leurs maîtres une petite partie de leur dette de reconnaissance.

Il aide l'Inspection diocésaine à remplir son rôle social à l'égard des maîtres : retraites aux anciens, secours de maladie aux maîtres en activité, indemnités aux maîtres mariés.

Il va de soi que l'Inspection diocésaine ne pourra consentir ces avantages aux maîtres des écoles dont les Directeurs et Directrices s'abstiennent systématiquement chaque année de déférer à cette raisonnable obligation.

Il est nécessaire que les instituteurs et institutrices soient prévenus de la situation où ils pourront se trouver en raison de cette carence de leurs Directeurs et Directrices.

Le « Sou de l'Ecole » est de 10 francs par élève.

J. A. C.

A la fin de chaque année scolaire, la J.A.C. demande à ses responsables de prendre contact avec les grands élèves de nos écoles qui achèvent leur scolarité, soit en venant leur parler dans les classes, soit en les groupant là où la chose est possible, pour une après-midi de plein air, réalisée suivant les méthodes « Semeurs ».

Les responsables J.A.C. se plaisent à reconnaître l'accueil cordial qu'ils rencontrent auprès de MM. les Directeurs d'écoles.

L'Inspection diocésaine demande à MM. les Directeurs de faciliter — et à l'occasion de provoquer — ces prises de contact préparant leurs élèves à prendre rang dans le mouvement « Semeurs de France » qui continuera l'œuvre d'éducation chrétienne de l'école.

Nous savons bien que nos élèves ne persévéreront après la sortie de nos classes que s'ils entrent dans l'un ou l'autre de nos mouvements spécialisés. Nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de leur avenir. Pensons-y avant qu'ils nous aient quittés.

Ce que nous disons ici de la J.A.C. s'applique bien entendu à tous les autres mouvements.

Les Sessions.

Bientôt vous aurez à fixer vos projets de vacances. N'oubliez pas de vous réserver l'enrichissement d'une session.

Celle du *Huelgoat* sera nationale et réservée aux jeunes enseignants ; elle se tiendra du 23 Juillet au 13 Août à l'école N.-D. des Cieux.

Les autres seront diocésaines et auront lieu du 30 Août au soir au 7 Septembre au matin :

au *Huelgoat*, pour les institutrices des Cours Complémentaires et classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e du secondaire ;

à *Morlaix*, pour les institutrices des cours préparatoire et élémentaire ;

à *Guissény*, pour les institutrices des cours moyens et des classes du C.E.P.

Les disciplines de ces diverses classes (français, mathématiques, histoire, géographie, sciences, langues) seront étudiées au cours de ces sessions en conférences, cercles d'études et carrefours par des professeurs compétents.

Les Aumôniers chargés des problèmes de vie spirituelle des sessionistes traiteront aussi de l'enseignement du catéchisme et de la formation eucharistique et liturgique dans les classes représentées dans les divers centres. L'art, le folklore, le sens social ne seront pas laissés de côté. Des conférenciers, prêtres et laïcs, versés dans ces questions, ont bien voulu accepter de nous prêter leur concours.

Vous apporterez à ces rencontres d'amitié, de travail et de détente vos expériences, votre documentation sur les sujets pédagogiques qui seront abordés.

Pensez déjà au thème religieux de nos sessions diocésaines en lisant et méditant la belle lettre du Cardinal Suhard sur « le sens de Dieu » qui sera le fond des causeries spirituelles.

Pour la session nationale, vous vous inscrirez directement à Paris au Secrétariat National : 5, rue de Madrid, Paris (8^e).

Pour les sessions diocésaines, donnez vos noms et adresses de vacances aux responsables de secteur avant le 20 Juin.

Les Certificats diocésains.

Ils auront lieu aux dates et centres suivants :

Mardi 22 Juin : Quimper, Brest I, Morlaix, Châteaulin.

Mercredi 23 : Rospenden, Brest II, Saint-Pol, Châteauneuf.

Vendredi 25 : Pont-l'Abbé, Lannilis, Landivisiau, Carhaix.

Mardi 29 : Pont-Croix, Landerneau, Lesneven, Briec.

Mercredi 30 : Douarnenez, Plougastel, St-Renan, Quimperlé.

CONSIGNES. — L'appel aura lieu dans les Centres à 7 h. 30. Les feuilles (feuilles de cahier format couronne) seront préparées la veille dans les écoles. Les N^{os} d'inscription seront donnés dans la salle d'examen. Le Directeur ou la Directrice de l'école choisie comme centre devra mettre à la disposition des candidats des classes largement suffisantes où la surveillance sera facile.

Nous insistons pour que les directeurs et directrices lisent *très attentivement* cette liste et que les examinateurs répondent à cette convocation.

Les écoles qui ont un C. C. ou des Cours Supérieurs devront déléguer à l'examen des maîtres de ces cours.

BREST I : à l'école Sainte-Anne (105 candidats).

Ecoles convoquées : Guipavas G, Recouvrance G, Sainte-Anne, Le Relecq-Kerhuon, Saint-Marc, Le Pilier-Rouge, La Providence.

Examineurs : Saint-Renan G (2) ; Gouesnou G (1) ; Plouzané G (2) ; Crozon G (2) ; Saint-Pierre G (1) ; Saint-Renan F (2) ; Immaculée-Conception (2) ; Bohars (1) ; Saint-Pierre F (2) ; Kerbonne (2) ; Bourg-Blanc (1) ; Plouvien (1) ; Saint-Divy La

Haye (2) ; Kerhuon G (2) ; Guilers F (1) ; Guilers G (1) ; Porspoder F (1) ; Le Conquet F (1) ; Guipavas F (2).

BREST II : à l'école des filles de Kérinou (103 candidats).

Ecoles convoquées : Kérinou, Saint-Pierre, Kerbonne, Le Conquet, Guipavas F, Recouvrance F, Lambézellec bourg, Plouzané G.

Examineurs : Guipavas G (2) ; Recouvrance G (2) ; Sainte-Anne (2) ; Le Relecq-Kerhuon F (2) ; Saint-Marc F (2) ; Le Pilier-Rouge (2) ; La Providence (2) ; Saint-Adrien G (2) ; Plougastel G (2) ; Lannilis F (2) ; Plounéour-Trez G (2) ; Lesneven F (2) ; Plouguin (1) ; Plouarzel G (1) ; Plouzané F (1) ; Le Conquet G (1) ; Lannilis G (2).

BRIEC : Ecole des garçons (24 candidats).

Ecoles convoquées : Briec, Langolen.

Examineurs : Sainte-Thérèse Quimper (2) ; Quéménéven (1) ; Châteauneuf G (2) ; Ederne (1) ; Coray (1) ; Saint-Mathieu (2) ; Landrévarzec F (1).

CARHAIX : Ecole des garçons (57 candidats).

Ecoles convoquées : Carhaix, Le Huelgoat.

Examineurs : Colloré (2) ; Clédén-Poher G (2) ; Clédén-Poher F (2) ; Motreff (2) ; Landeleau (2) ; Spézet (2) ; Châteaulin G (2) ; Châteaulin F (2).

CHATEAULIN : Ecole de la Plaine (80 candidats).

Ecoles convoquées : Crozon, Châteaulin, Cast, Saint-Nic, Plonévez-Porzay.

Examineurs : Pleyben G (2) ; Dinéault (1) ; Briec G (2) ; Plonévez-Porzay G (1) ; Pleyben F (2) ; Sainte-Anne Quimper (2) ; Crozon F (2) ; Châteauneuf F (2) ; Plomodiern (1) ; Rosnoën G (1) ; Kerfeunteun G (2) ; Rosnoën F (1).

CHATEAUNEUF : Ecole des garçons (57 candidats).

Ecoles convoquées : Châteauneuf, Plonévez-du-Faou, Spézet, Saint-Goazec, Colloré.

Examineurs : Carhaix G (2) ; Brasparts G (1) ; Elliant G (1) ; Carhaix F (2) ; Brasparts F (1) ; Laz (1) ; Lennon (1) ; Briec F (2) ; Langolen G (2).

DOUARNENEZ : Ecole des garçons (85 candidats).

Ecoles convoquées : Douarnenez, Locronan, Le Juch, Ploaré, Pouldergat, Tréboul.

Examineurs : Pont-Croix G (2) ; Locronan G (1) ; Tréboul G (1) ; Mahalon G (1) ; Landudec G (1) ; Audierne F (2) ; Kerfeunteun F (1) ; Plogonnec F (1) ; Plonévez-Porzay F (1) ; Plonévez-Porzay G (1) ; Poullan (1) ; Landudec G (1).

LANDERNEAU : Saint-Julien (88 candidats).

Ecoles convoquées : Landerneau, Dirinon, Rosnoën, Plounéventer.

Examineurs : Ploudiry (2) ; Lesneven G (2) ; Plougastel F (2) ; Saint-Adrien F (1) ; Loperhet (1) ; Cours Normal (2) ; Landivisiau F (2) ; La Martyre (1) ; Saint-Thonan (1) ; Hanvec (1) ; Tibidy (1).

LANDIVISIAU : Ecole des filles (24 candidats).

Ecoles convoquées : Landivisiau.

Examineurs : Plouvorn G (1) ; Saint-Thégonnec G (1) ; Tréflaouenan G (1) ; Plouvorn F (1) ; Plougourvest G (1) ; Plou-

zévédé F (1) ; Commana (1) ; Sizun (1) ; Plougourvest F (1) ; Kéraoul (1) ; Saint-Thégonnec F (1).

LANNILIS : Ecole des filles (71 candidats).

Ecoles convoquées : Lannilis, Le Grouanec, Plouguin, Portsall, Lampaul-Ploudalmézeau, Ploudalmézeau.

Examineurs : Portsall F (2) ; Ploudalmézeau G (2) ; Saint-Pabu G (2) ; Saint-Pabu F (1) ; Landéda F (2) ; Landéda G (1) ; Plabennec G (2) ; Tréglonou (1) ; Kernilis (1) ; Milizac F (1) ; Milizac G (1) ; Saint-Méen F (1) ; Le Folgoët F (1).

LESNEVEN : Ecole N.-D. de Lourdes (131 candidats).

Ecoles convoquées : Lesneven, Plounéour-Trez, Ploudaniel, Plabennec, Saint-Méen, Le Folgoët.

Examineurs : Plouescat G (3) ; Plounévez-Lochrist G (2) ; Landivisiau G (2) ; Saint-Méen G (1) ; Saint-Derrien (1) ; Guis-sény G (2) ; Plouescat F (2) ; Grouanec G (2) ; Folgoët G (2) ; Kernouës (1) ; Saint-Frégant (1) ; Plouider (1) ; Lanhouarneau (1) ; Plounévez-Lochrist F (1) ; Plabennec F (2) ; Plouzévédé G (1) ; Cléder G (1) ; Cléder F (1) ; Plouvorn G (1).

MORLAIX : N.-D. du Mur (55 candidats).

Ecoles convoquées : Saint-Martin F, N.-D. du Mur, Lanmeur, Saint-Joseph, Ploujean, Kérozal.

Examineurs : Saint-Pol G (2) ; Charité Saint-Pol (2) ; Plougonven G (2) ; Plougasnou (1) ; Ile de Batz G (1) ; Plouézech (1) ; Plouigneau (1) ; Pleyber-Christ (1) ; Sibiril (1) ; Guerlesquin (1).

PLOUGASTEL-DAOULAS : Ecole Sainte-Anne (68 candidats).

Ecoles convoquées : Plougastel, bourg et Saint-Adrien, Loperhet.

Examineurs : Landerneau G (3) ; Saint-Marc G (2) ; Plouédern G (1) ; Brest Saint-Martin (1) ; Landerneau F (3) ; Kerhuon F (2) ; Logonna (1) ; Plouédern F (1).

PONT-CROIX : Ecole des garçons (37 candidats).

Ecoles convoquées : Pont-Croix, Audierne, Plozévet, Landudec, Clédén, Mahalon.

Examineurs : Douarnenez G (3) ; Plouhinec G (1) ; Audierne G (2) ; Douarnenez F (2) ; Plogoff (1) ; Esquibien (1) ; Ploaré F (1) ; Pont-Croix G (2).

PONT-L'ABBÉ : Ecole des filles (27 candidats).

Ecoles convoquées : Pont-l'Abbé, Pouldreuzic, Le Guilvinec.

Examineurs : Combrit G (1) ; Plobannalec (1) ; Treffiagat G (1) ; Loctudy F (1) ; Lesconil F (1) ; Plovan F (1) ; Plonéour-Lanvern F (1) ; Treffiagat F (1) ; Lesconil G (1) ; Loctudy G (1).

QUIMPER : Ecole Sainte-Anne (113 candidats).

Ecoles convoquées : Saint-Mathieu, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne, Saint-Evarzec, Plougastel-Saint-Germain.

Examineurs : Quimperlé G (2) ; Landrévarzec G (1) ; Plonéour-Lanvern G (2) ; Pont-l'Abbé G (2) ; Concarneau F (2) ; Rosporden F (2) ; Langolen F (1) ; Plougastel-Saint-Germain G (1) ; Saint-Evarzec G (1) ; Sainte-Bernadette (2) ; Bénodet (1) ; Odet G (1) ; Odet F (1) ; Guilvinec (2) ; Plogonnec G (1) ; Plouguffan G (1).

QUIMPERLÉ : Ecole Sainte-Croix (52 candidats).

Ecoles convoquées : Moëlan, Clohars, Quimperlé.

Examineurs : Clohars G (2) ; Pont-Aven G (1) ; Arzano G (1) ; Pont-Aven F (2) ; Riec F (1) ; Kerbertrand (1) ; Tréméven (1) ; Rosporden G (2) ; Riec G (2) ; Bannalec (1) ; Scaër F (1).

ROSPORDEN : Ecole des filles (42 candidats).

Ecoles convoquées : Rosporden, Concarneau, Scaër F.

Examineurs : Concarneau G (2) ; Fouesnant G (1) ; Saint-Yvi (1) ; Elliant F (1) ; Passage-Lanriec (1) ; La Forêt-Fouesnant (1) ; Beuzec-Conn (1) ; Trégunc G (2) ; Scaër G (2).

SAINT-POL : Ecole Saint-Jean-Baptiste (90 candidats).

Ecoles convoquées : Saint-Pol, Cléder, Plouescat, Henvic, Plouénan, Ile-de-Batz, Sibiril.

Examineurs : Morlaix Saint-Joseph (2) ; N.-D. du Mur (2) ; Saint-Melaine (1) ; Saint-Martin Morlaix G (1) ; Roscoff F (1) ; Roscoff G (1) ; Santec (1) ; Plougoulm (1) ; Plouénan G (2) ; Plouvorn F (1) ; Mespaul (1) ; Lanmeur (1) ; Carantec (1) ; Taulé (1) ; Locquénolé (1) ; Kérozal (1).

SAINT-RENAN : N.-D. de Liesse (26 candidats).

Ecoles convoquées : Saint-Renan, Porspoder.

Examineurs : Locmaria-Plouzané G (1) ; Brélès G (1) ; Ploumoguier G (1) ; Kérinou (2) ; Ploumoguier F (1) ; Lampaul-Plouarzel (1) ; Brélès F (1) ; Plouarzel F (1).

Fête des Mères. — Concours.

L'annonce de ce concours, parue dans la *Semaine Religieuse* du 30 Avril, page 220, semble avoir passé inaperçue de la plupart. Seule une trentaine d'écoles nous ont envoyé des devoirs, parmi lesquels quelques-uns très intéressants ; et la Commission a eu quelque peine à les départager. Nous publions ici le devoir qui a fini par être classé premier.

Voici l'ordre de classement des 10 premiers devoirs :

- 1^{re} : Anne Fleuriot, école N.-D. du Mur, Morlaix ;
- 2^e : Ex-æquo : Sébastien Tanguy, école St-Blaise, Douarnenez, et Yvonne Kerdranvat, école Ste-Anne, Audierne ;
- 4^e : Claire Boënnec, école N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé ;
- 5^e : Yvonne Flatrès, école Ste-Thérèse, Rosporden ;
- 6^e : Madeleine Grall, école N.-D. de Liesse, Saint-Renan ;
- 7^e : Suzanne Le Guern, école de la Haye, Saint-Divy ;
- 8^e : Yvonne Signor, école N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé ;
- 9^e : André Renaot, école N.-D. de Liesse, Saint-Renan ;
- 10^e : Micheline Gouzien, école libre des Filles de Pont-Croix.

Devoir présenté par Anne Fleuriot, classe de Cinquième, école N.-D. du Mur, Morlaix.

Sujet choisi : Avez-vous quelquefois pensé aux soucis de votre maman. Quels sont-ils ?

« Pas encore ! » Maman, qui allait prendre un repos bien mérité s'arrête. Qui donc l'interpelle ainsi ?

— « C'est nous », disent les chaussettes et, tour à tour, elles défilent, montrant leurs trous béants !

— Oh ! ces vilains esprits, cesserez-vous de mener dans sa tête votre ronde effrénée ?

— « Tu as encore quatre paires à reprendre... et puis, il y a aussi les tricots, les chaussons, il les faut à Andrée ; ce chandail, Daniel en a besoin pour aller à l'école. » Prenant de nouveau son aiguille, Maman travaille... seule... longtemps encore. Enfin couchée, c'est nous qui passons maintenant devant ses yeux avec nos caprices, nos passions... Comment convaincre Andrée que, en face de l'avenir angoissant, il faut qu'elle fasse de sérieuses études ? Comment faire pour inculquer à Henri l'amour du travail ? Armel tiendra-t-il là où il est ? Comment ? Par quels moyens le faire persévérer ? Madeleine deviendra-t-elle moins timide ? Daniel continuera-t-il à aller bien ? Léon passera-t-il cette fois son agrégation ?... Mais un sommeil lourd et peuplé de cauchemars l'enlève enfin à tous ces soucis pour quelques courtes heures...

Car, voici la cloche matinale du Carmel qui l'appelle pour une journée nouvelle, pour des soucis nouveaux, soucis de ravitaillement, soucis de santé, soucis prévus et imprévus... son pain quotidien... Oh ! avec quel respectueux amour je contemple, sans être vue, ce front qui se plisse, ce visage qui s'emplit de tristesse... Cette larme qui roule sur votre belle figure !... Ce n'est peut-être pas seulement l'avenir qui vous attriste, chère Maman, mais le passé... Ce passé douloureux... Yves et Paul partis à vingt ans près du bon Dieu, Papa qui vous a quittée trop tôt, vous laissant sept enfants à élever...

...Si vous saviez, maman, comme j'ai de l'admiration pour vous !...

Mais votre force, je sais où vous allez la puiser. C'est dans ce Dieu que chaque matin vous allez chercher et que l'on sent tellement en vous... lorsque vous venez vers nous. »

Barème pour la correction des dictées de C. E. P.

(Communiqué de l'Inspection Académique.)

Afin d'unifier dans tout le département la façon de corriger l'épreuve de dictée et éviter ainsi des inégalités par trop criantes, je vous demande d'adopter pour tous les centres de correction du C.E.P. le barème ci-après :

1^o Sera comptée faute entière :

a) Toute faute qui pourrait être logiquement évitée.

J'entends par là : les fautes d'accord ; les fautes de sens. J'appelle ainsi les fautes qui conduisent à attribuer à un mot ou à une expression un sens différent de celui prévu par le contexte.

Exemple : Plus tôt pour plutôt ; près pour prêt ; ou pour où ; a pour à ; et pour est, etc...

b) Toute faute concernant les mots d'usage moins courant, si la façon de les écrire, adoptée par le candidat conduit à les lire autrement qu'ils ne se prononcent normalement.

Exemple : Nase pour nasse ; cheval d'arcon pour cheval d'arçon.

2^o Sera compté comme demi-faute :

Toute faute concernant l'orthographe d'usage, s'il s'agit de

mot d'emploi peu fréquent, ou dont l'orthographe est une anomalie par rapport à celle des mots de même genre.

Exemple : La toue pour la toux ; apercevoir pour apercevoir, etc... et tous redoublements intempestifs de consonnes (ou inversement sous réserve qu'ils ne conduisent pas à une faute de prononciation (la faute serait alors entière).

Faute de majuscule pour un nom propre : 1/2 faute.

Exemple : paul pour Paul.

3° Sera comptée comme quart de faute :

L'oubli de l'accent circonflexe (ou l'accentuation à tort).

Exemple : Plutot pour plutôt ; arret pour arrêt.

L'emploi d'une cédille inopportune. — Ex. : perçee pour percée.

Après un point, une minuscule : 1/4 de faute.

Remarque : Lorsque le sens d'une phrase n'indique pas explicitement le singulier ou le pluriel ou bien le masculin ou le féminin, on ne saurait sanctionner la faute commise, si les accords sont respectés.

Certaines expressions, également, peuvent se mettre au singulier ou au pluriel. Là encore, il ne saurait y avoir faute.

Plus généralement, chaque fois que l'opinion des examinateurs est indécise, la faute ne doit pas être comptée.

N. B. — Les fautes sur le même mot se cumulent avec un maximum de une faute.

Le Révérend Frère Etienne.

Nous nous devons de recommander aux prières du personnel et des élèves de l'Enseignement diocésain l'âme du Révérend Frère Etienne, ancien Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne, décédé à Ploërmel, le 13 Avril 1948, à l'âge de 74 ans.

Retracer l'activité de l'éminent Supérieur serait suivre pas à pas la merveilleuse histoire de l'enseignement libre en Bretagne avec ses luttes, ses angoisses et son triomphe.

Aux heures difficiles de la persécution, il était jeune professeur à Guérande. En 1904, il devient lui-même le Directeur de l'école. Les lois contre les Congrégations ont pratiqué de nombreux vides dans les rangs du personnel enseignant. Le Frère Etienne se préoccupe de les combler. Il annexe à son école un Cours Normal qui, en quelques années, fournit 300 jeunes instituteurs à l'enseignement libre. Ses succès attirent l'attention de nos adversaires. Le Cher Frère Etienne comparait devant les tribunaux pour reconstitution de Congrégation.

Après la guerre, où il servit comme officier d'Intendance, il devint, en 1921, Assistant Général ; en 1933, il était élu Supérieur Général.

C'est dans ces postes de commande qu'il donna sa pleine mesure. Il avait travaillé jusque-là à recruter pour l'Enseignement libre un personnel sérieux et en nombre suffisant. Désormais, ses efforts devaient tendre surtout à en accroître la valeur.

En de magistrales circulaires sur l'« Education Chrétienne de la Jeunesse », la « Surveillance », etc., il livra le fruit d'une expérience longue et mûrie par de nombreux voyages en Italie, en Espagne, au Canada...

En 1934 paraissait son premier livre sur l'éducation : « Jésus modèle des Educateurs ». En 1935, il en publiait un second : « Pour mieux remplir notre mission d'Educateurs ».

« Je ne crois pas qu'il soit possible de s'inspirer plus directement de l'Evangile en matière d'Education », écrivait au sujet du premier le Cardinal Lépicié. Monseigneur Duparc qualifiait le second de « Maître-livre où l'on sent l'expérience d'un homme qui a autant de tête que de cœur ».

Le grand souci de cet homme d'action fut de cultiver chez ses subordonnés la vie religieuse, la vie intérieure, âme de tout apostolat fécond, et ses religieux retiendront comme principaux mots d'ordre de son généralat les titres de quelques-unes de ses circulaires : Renoncement, silence religieux, la Règle...

Le diocèse de Quimper lui doit une profonde reconnaissance ; nous unissons nos meilleures prières à celles de ses Religieux, qu'il envoya si nombreux au service de nos écoles.

Session de documentation bretonne et celtique pour institutrices.

Vous êtes au courant de la Session Bretonne de Roscoff qui fut organisée, l'année dernière, pour les instituteurs libres, et dont le succès fut éclatant.

Nous désirons, avec l'appui de l'Inspection diocésaine, poursuivre cette œuvre qui s'est révélée si efficace pour les études bretonnes.

Les mêmes personnalités, auxquelles viendra s'ajouter la haute compétence de M. l'abbé Falc'hun, professeur de Celtique à la Faculté des Lettres de Rennes, nous promettent leur concours.

De divers côtés on nous a fait remarquer que nous nous devons, cette année, de penser aux institutrices (religieuses ou non) ; qu'une semblable session aurait auprès d'elles, encore plus de succès, et, en effet, à en juger d'après le cours par correspondance, cela nous paraît certain.

Mais avant d'engager les préparatifs, nous désirons connaître votre avis sur ce projet et être à peu près fixé sur le nombre de sessionnistes. Nous prions donc celles que la Session intéresserait d'envoyer leur adhésion, dès que possible, à M. Séité, directeur de l'école Saint-Jean, Tréboul.

Activités de la Session envisagée :

1° Cours de langue et de littérature bretonnes ; Cours d'histoire de Bretagne ; Leçons de chants bretons, religieux et profanes.

2° Méditations-causeries sur la spiritualité de nos Saints.

3° Conférences sur des sujets divers : Art celtique, langues

celtiques, musique, broderie bretonne, géographie de Bretagne, folklore...

4° Excursions. (Une importante bibliothèque bretonne sera à la disposition des sessionnistes).

Le « Bleun-Brug ».

Le « Bleun-Brug » qui vient d'être relancé, sous la direction de M. le chanoine Favé, curé de Lesneven, et la présidence du Docteur Libéral, organise de grandes fêtes bretonnes les 20-21 et 22 Août à Saint-Pol-de-Léon. A cette occasion, il invite tous les enfants des écoles à prendre part à son habituel grand concours scolaire.

Nous espérons qu'un grand nombre d'écoles, surtout celles de Saint-Pol-de-Léon, voudront bien, comme avant la guerre, présenter leur élèves à ce concours qui se tiendra dans la matinée du dimanche 22 Août à Saint-Pol-de-Léon.

Kenstrivadegou ar Bleun Brug evit ar skoliou

(Concours scolaires du Bleun Brug).

I. — Kenstrivadeg al lenn (lecture).

Eur pennad eus al levr : Me a zesk brezoneg.

II. — Kenstrivadeg an displega (récitation).

a) Bugale en tu-man da 9 bloaz :

« Kanaouenn an alc'houeder » (Me a zesk brezonek, p. 35).

b) Eus 9 bloaz da 12 vloaz :

« An daou vaout » (Me a zesk brezoneg, p. 52).

c) Eus 12 da 14 vloaz :

« Bodadeg gant ar razed » (Me a zesk brezonek, p. 86).

III. — Kenstrivadeg ar c'han (chant).

Eur ganaouenn vrezonek (ar vugale a vo renket hervez o oad).

Evit an dud yaouank.

IV. — Kenstrivadeg ar prezegerezh (concours de déclamation).

Testenn : Petra c'hell ober eun den yaouank hirio evit ar brezonek, en oberou kristen, er skoliou, er vuhez pemdeziek.

Kas ar skridou araok miz Eost da M. V. Sêité, école Saint-Jean, Tréboul (Finistère).

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. Dépôt légal : Avril 1948.

Chronique Bretonne



APERÇU RAPIDE SUR LES PAYS ET LES LANGUES CELTIQUES

LES PAYS CELTIQUES

Les pays dits « celtiques » sont, outre la Bretagne française (*Breiz*) : l'Irlande (*Eire*), l'île de Man (*Mannin*), l'Ecosse (*Alba*), le Pays de Galles (*Cymrus*), et le Cornwall (*Kernow*).

Suivant les dialectes qu'ils parlent, les Celtes appartiennent soit au rameau *gaélique* : Irlandais, Ecossais, Manx, soit au rameau *brittonique* : Gallois, Cornubiens, Bretons.

La différence *essentielle* entre le gaélique et le brittonique est celle-ci : le gaélique a *conservé* l'ancien « q » indo-européen tandis que le brittonique l'a transformé en « p », de sorte que, par exemple, au vieil-irlandais *māq* correspond le vieux-breton *map* (fils). De même le vieil-irlandais *coic* correspondant au breton *pemp* (cinq). (Remarquer que le latin *quinque* a aussi deux « q ».) Outre-Manche, on exprime ce fait en appelant les Gallois des P.-Celts et les Irlandais des Q.-Celts.

LA SITUATION ACTUELLE DU GALÉIQUE

La langue gaélique se parle surtout dans l'Ouest de l'Irlande, dans le Nord-Ouest de l'Ecosse (Highlands) et en Nouvelle-Ecosse (Amérique du Nord). En mettant les choses au mieux, on peut dire qu'il est connu par environ *un million* de personnes, comme le gallois, et, sans doute aussi, le breton. L'ancienne littérature gaélique est très riche : beaucoup de manuscrits n'ont pas encore été traduits ! On espère que l'indépendance politique permettra à l'Irlande de se *receltiser* complètement peu à peu.

LE PAYS DE GALLES ET LA LANGUE GALLOISE

La langue celtique la plus cultivée et qui manifeste la plus grande vitalité est le gallois (*y Gymraeg*, en anglais : *Welsh*). Malgré une riche et belle littérature et une tradition littéraire ininterrompue, la langue galloise faillit disparaître à l'époque des Tudors, princes gallois d'origine. On voulut alors initier les Gallois à la langue anglaise, en éditant à leur intention des Bibles bilingues ; mais les Gallois illettrés apprirent ainsi à lire leur langue nationale et négligèrent la version anglaise de la Sainte Ecriture. L'évêque anglican *William Morgan*, premier traducteur gallois de la Bible, est resté justement célèbre parmi ses compatriotes.

L'AIRE DU GALLOIS

Le gallois se parle partout en Galles, mais surtout dans le Nord et l'Ouest. A l'Est, sous la poussée de l'anglais, la langue

populaire se farcit de barbarismes et, dans le Sud industrialisé, l'anglais domine : 450.000 galloisants seulement contre 750.000 anglicisants dans le comté de Glamorgan (*Cardiff*).

LA LITTÉRATURE GALLOISE

Les écrivains gallois ont cultivé tous les genres littéraires depuis l'épopée jusqu'au roman. On connaît la parenté étroite qui relie les « Mabinogion » du XII^e siècle aux romans bretons du Moyen-Age littéraire français. De nos jours, le roman est toujours en vogue au pays de Galles : un auteur y a connu récemment trois éditions en deux mois d'une de ses œuvres : « Yr Ogoff ».

Les deux genres littéraires gallois les plus curieux sont peut-être le « cywydd » et l'« englyn ». Le *cywydd* est une suite indéterminée de stances de deux vers de sept syllabes, rimant entre eux ; mais deux stances consécutives ne peuvent y avoir la même rime. L'*englyn* est une petite pièce de quatre vers monorimes. Le procédé auquel on recourt dans ces deux genres de poèmes est l'allitération dont les règles sont fort compliquées et auprès desquelles le système de la rime interne des poètes moyen-bretons paraît relativement simple.

Voici le début d'un *cywydd* de *Dafydd ab Gwilym*, dont on connaît 262 poèmes. Les consonnes allitérées y sont en italique :

Y ferch dawel wallt felen,
eurwyd y baich ar dy ben ;
gwyn yw dy gorff ac uniawn,
a llunlaidd wyd, llyna ddawn !
.....

Le troisième vers transcrit en breton serait :

Gwenn eo da gorf hag eeun
(Ton corps est blanc et droit).

Voici également un *englyn*. C'est une épithaphe :

Trallodau, beiau bywyd, — ni welais ;
nac wylwch o'm plegyd :
wyf iach o bob afiechyd,
ac yn fy medd, gwyn fy myd.

Remarquez dans le premier vers une rime interne *au-au* et une allitération *beiau-bywyd*. Le second vers n'est pas allitéré, mais il rime avec les trois autres. Le troisième vers a deux allitérations et le dernier quatre. Ce vers-ci, transcrit en breton, deviendrait :

hag en va béz, gwenn va béd
(je suis heureuse dans ma tombe).

Le mérite de l'*englyn* est de ramasser, de condenser une idée, un image, de lui donner une belle prison, suivant le mot allitéré d'un barde gallois : « *cloi synawyr mewn clysiheb* » (*to lock sense in beauty*).

LA PRESSE GALLOISE

Il s'édite, tous les ans, environ une centaine de livres en gallois, ce qui ferait 40.000 à l'échelle de la France. Les livres gallois sont bien reliés, bien cartonnés, faits pour durer. Beaucoup d'entre eux sont l'œuvre d'universitaires bardés de titres. (Et les livres bretons en Bretagne ? !)

Il n'y a pas encore de journal quotidien en gallois. Mais il y a trois grands hebdomadaires, dont le plus répandu, « *Y Cymro* », est tiré à 80.000 exemplaires. On pourrait aligner une vingtaine de titres d'autres publications soit mensuelles, soit trimestrielles.

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

Le gallois est enseigné dans toutes les écoles officielles du Pays de Galles, au moins *une heure par jour*. Dans le Nord, le gallois est le véhicule de l'enseignement pour les *enfants au-dessous de 10 ans* et dans les comtés galloisants par excellence de Caernarvon et d'Anglesey, le gallois est la langue unique des écoles primaires. L'anglais y est enseigné comme *seconde langue*. En dehors des écoles officielles, *cinq* écoles libres sont entièrement galloises et l'on a l'intention d'en fonder incessamment *vingt autres*. Il va sans dire que les écoles secondaires et l'Université font une place au gallois, insuffisante cependant aux yeux des patriotes avertis.

LA RADIO GALLOISE

La B.(ritish) B.(roadcasting) C.(orporation a deux stations en Galles, *Cardiff* dans le Sud, *Bangor* dans le Nord. La radio galloise, quoique autonome et disposant de 50 heures d'émissions par semaine, dont 25 en gallois, ne donne pas satisfaction. On voudrait une radio indépendante.

RAPPORTS ENTRE LE BRETON, LE GALLOIS ET L'IRLANDAIS

L'orthographe galloise, a priori, est rébarbative. La première chose à apprendre sur ce point est que *f* gallois = *v* breton : *efyd* = *ivez*. Le son « ou » breton, voyelle ou consonne, s'écrit toujours « w » en gallois : *Cwsq* = Kousk. Il n'y a pas de « z » en gallois. Le « z » breton d'origine est en gallois ou « dd » = *th* doux en anglais : *gwirionedd* ou « th » = *th* dur anglais : *llaeth* (*laez*, du lait). Le « z » non breton d'origine comme dans *azen* (âne) est *s* en gallois : *asyn*. La lettre « y », très fréquente en gallois, se prononce tantôt « i », tantôt « é », tantôt « eu » ouvert : *byd*, *gwyn*, *Cymro*. Les deux sons gallois les plus difficiles à rendre sont « ll » et « rh ». Ils se prononcent approximativement « c'hl » et « c'hr ». Ainsi les noms de lieux *LLangollen* et *Rhoslan* s'énoncent quelque peu comme *C'hlangolc'hen* et *C'hrosc'hlan*.

Dans son vocabulaire essentiel, le gallois est identique au breton. Un Johny de Roscoff comprendra facilement « *Cymarweh fara ac efwch ddwr* » : prenez du pain et buvez de (le) pain, mais sera arrêté par « *canasom felly ganeuon gwerin Cymru ar y llwyffon* » : (C'est ainsi que nous chantâmes des airs

populaires gallois sur la scène) ; le gallois, en effet, a toujours été cultivé ; de plus, il est resté sur son domaine natif ; il a conservé ou créé des mots inconnus du breton : *arbenigwr* (spécialiste), *dyfalu* (spéculer), *amcaniaeth* (théorie), *ehaglen* (programme), *darlledu* (diffuser), etc..

Pour vous exercer la langue, essayez donc de prononcer correctement le nom de lieu gallois suivant (qui existe réellement en Anglesey) :

Llanfairpwllgwyngyllgogerychwynndrobwll-llandysuliogoch'!

Après cela, vous serez prêts à aborder l'étude de la prononciation de l'irlandais.

L'orthographe irlandaise est très archaïque ; elle retarde de près de mille ans sur la prononciation. C'est ainsi qu'un mot écrit *cuigmead* se prononce *cougou*. Une des principales raisons en est, outre l'étymologie, la pauvreté de l'alphabet irlandais. Aussi pour suppléer le manque de lettres appropriées, l'orthographe gaélique recourt-elle à des subterfuges. On dit que les consonnes sont « larges » ou « ténues » suivant qu'elles sont flanquées de voyelles larges ou ténues. Les voyelles larges ou pleines sont *a, o, u*, les ténues, *e, i*.

C'est ainsi que le mot « aimsear » (temps) contient un *m* ténu, comme précédé de « *i* » et un *s* ténu comme suivi de « *e* ». Mais dans ce mot « *i* » et « *e* » ne se prononcent pas. « *Aimsear* » se prononce à peu près *eumcheur*.

A priori, la gaélique est assez loin du breton ; ce n'est qu'après une étude assez poussée qu'on remarque la parenté qui unit les deux langues.

LE MOT DE LA FIN

Tout Breton averti et cultivé se devrait de posséder de solides notions de gallois et de gaélique qui lui ouvriraient les deux portes du monde celtique d'Outre-Manche.

F. U.

Histoire de Bretagne.

Une nouvelle Histoire de Bretagne va paraître au commencement de Juillet. Ce sera un ouvrage de 400 pages, intermédiaire entre les manuels scolaires en usage et les savantes études de MM. de la Borderie et de Saint-Sauveur.

Mise en souscription (300 frs), port compris pour les membres de l'Enseignement libre du diocèse de Quimper.

Souscrivez avant le 15 Juin. L'ouvrage sera mis en vente dans les librairies au mois de Juillet à un prix beaucoup plus élevé.

Abbé Henri POISSON,

Directeur de l'Ecole Ste-Anne, Rennes.

Rennes C. C. 8307.